

Étapes clés du Conseil Académique des Associations Complémentaires de l'Enseignement Public (C.A.A.E.C.E.P.) en direction des structures associatives

- Etape 1 : Contacter les services de la DRAJES, le cas échéant, pour définir le positionnement par rapport aux enseignements scolaires et aux enjeux pédagogiques
- Etape 2 : Envoyer le dossier de demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément 2 mois avant la date de conseil prévue
- Etape 3 : Accusé de réception du dossier
- Etape 4 : Etude de recevabilité administrative du dossier
- Etape 5 : Pré-instruction du dossier effectuée par les services de la DRAJES
- Etape 6 : du Conseil Académique des Associations Complémentaires de l'Enseignement Public et avis
- Etape 7 : Décision rectorale
- Etape 8 : A l'issue du conseil, transmission par voie postale de l'avis aux structures associatives

Les contacts utiles :

Pôle jeunesse, engagement et vie associative
Thomas SIMON, gestionnaire administratif,
David DURAND, conseiller d'éducation populaire et
de jeunesse, délégué régional à la vie associative

Immeuble Normandie II - 55 rue Amiral Cécille
76172 Rouen cedex 1
Tél : 02 32 08 88 00

Mél : drajes-caaecep@ac-normandie.fr